

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 28 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 14 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-huit mars à quatorze heures trente, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil au siège de la Communauté de communes du Bassin de Marennes, sous la présidence de Monsieur Mickaël VALLET.

Présents :

M. VALLET (départ à la question n°11), Mmes BALLOTEAU, AKERMANN-DEDIEU, FARRAS, BERGEON, MM. DESHAYES, MOINET, SLEGR et SAUNIER, conseillers de Marennes
M. PROTEAU, Mme HUET, MM. BOMPARD, GABORIT et ROUSSEAU, conseillers de Bourcefranc-Le Chapus
Mme BEGU LE ROCHELEUIL, M. GUIGNET, conseillers de Saint Just Luzac
M. BROUHARD, Mme CHEVET, conseillers du Gua
M. PETIT, Mme CHARRIER, conseillers de Hiers Brouage
MM. PAPINEAU et GAUDIN, conseillers de Saint Sornin
M. SERVENT, conseiller de Nieulle sur Seudre

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme JOHANNEL (pouvoir donné à M. SAUNIER)
Mme MONBEIG (pouvoir donné à M. PROTEAU)
M. MANCEAU (pouvoir donné à Mme BEGU LE ROCHELEUIL)
Mme POGET (pouvoir donné à Mme CHARRIER)
M. DELAGE (pouvoir donné à M. BROUHARD)
M. LAGARDE (pouvoir donné à M. SERVENT)
M. VALLET (pouvoir donné à M. PETIT)

Excusés :

M. LATREUILLE
Mme O'NEILL

Secrétaire de séance : Madame Nathalie AKERMANN-DEDIEU

Assistait également à la réunion :

Monsieur Joël BARREAU – Directeur de la communauté de communes du Bassin de Marennes

ooOoo

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

L'ordre du jour comporte 21 questions :

1. Communauté de communes - Comptes Administratifs 2017 & Comptes de gestion du receveur 2017 & Affectations des résultats
2. Vote des taux
3. Vote des budgets communautaires – Année 2018
budget général
budget annexe « plate-forme de transit des produits de la mer »

- budget annexe « Zone d'Activités Economiques Le Riveau »
 budget annexe « Zone d'Activités Economiques Fief de Feusse »
 budget annexe « Zone d'Activités Economiques Les Justices »
 budget annexe « Zone d'Activités Economiques Le Puits Doux»
4. Budget général - Participations auprès des organismes extérieurs
 5. Lutte contre les ragondins aquatiques – Convention à passer avec la FDGDON 17
 6. Développement économique – Zone d'Activités Economique de Fief de Feusse – Cession de terrains
 7. Développement économique – Zone d'Activités Economique Le Riveau – Acquisition d'une parcelle
 8. Développement économique – Zone d'Activités Economique Le Riveau – Cession de terrains
 9. Développement économique – Zone d'Activités Economique Les Justices – Fixation du prix de cession
 10. Développement économique – Zone d'Activités Economique Les Justices – Cession de terrains
 11. Régies de recettes des locaux jeunes et de l'accueil collectif de mineurs « le château des enfants » - Suppression des régies
 12. Personnel – Ouverture de poste – Modification du tableau des effectifs
 13. Complexe sportif communautaire – Mise en place d'une tarification pour l'occupation des locaux
 14. Compétence « eau et assainissement » – Désignation de conseillers auprès du syndicat des eaux
 15. Garantie relative à la flotte automobile – Avenant au contrat d'assurance
 16. Régie des déchets du Bassin de Marennes - Compte Administratif 2017 & Compte de gestion du receveur 2017 & Affectations des résultats
 17. Régie des déchets du Bassin de Marennes – Vote du budget de l'année 2018
 18. Régie des déchets du Bassin de Marennes – Récupération des produits issus de la déchetterie- Convention avec l'association Océan
 19. Informations du Conseil sur des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation
 20. Questions diverses
 21. Informations générales de la communauté de communes

ooOoo

Monsieur le Président propose au conseil communautaire une minute de silence en cette journée d'hommage national pour l'ensemble des victimes de l'attentat de l'Aude et le colonel BELTRAM. De plus, il indique qu'une marche sera organisée en fin d'après-midi pour Madame Mireille KNOLL victime d'un assassinat au motif antisémite.

ooOoo

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Nathalie AKERMANN-DEDIEU fait acte de candidature.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE
 - de désigner Madame Nathalie AKERMANN-DEDIEU pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ooOoo

ORDRE DU JOUR – MODIFICATION

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils acceptent de traiter les questions n° 16 et 17, relatives à des questions financières (vote compte administratif et vote budget) à la suite de la question n°4.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE
 - de modifier l'ordre du jour de la séance et de délibérer sur les questions 16 et 17 à la suite de la question n°4.

ooOoo

1.1.1 – BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire, le Compte Administratif 2017 du budget principal de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

| | |
|----------------------------|--------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
| Report excédent 2016 | 376 124,79 euros |
| Recettes de fonctionnement | 4 327 755,55 euros |
| Dépenses de fonctionnement | 4 324 913,20 euros |
| Solde de fonctionnement | 378 967,14 euros |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| Report déficit 2016 | - 209 388,85 euros |
| Recettes d'investissement | 895 726,91 euros |
| Dépenses d'investissement | 573 604,07 euros |
| Solde d'investissement | 112 783,99 euros |
| | |
| SOLDE GLOBAL 207 : | 491 751,13 euros |
| | |
| RESTES A REALISER : | |
| Restes à réaliser recettes | 237 000,00 euros |
| Restes à réaliser dépenses | 616 000,00 euros |
| | |
| Résultat cumulé | 112 751,13 euros |

Monsieur PETIT, Président de séance.

Monsieur le Président sort pour le vote; aucun commentaire n'est ajouté aux débats.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, vu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Mickaël VALLET, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017, il est proposé :

- 1° de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2° de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3° d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ABSTENTIONS : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.1.2 – BUDGET ANNEXE «PLATE FORME DE TRANSIT DES PRODUITS DE LA MER » - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire, le Compte Administratif 2017 du budget de la plate-forme de transit des produits de la mer de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

| | |
|----------------------------|------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
| Report excédent 2016 | 56 938,99 euros |
| Recettes de fonctionnement | 123 725,12 euros |
| Dépenses de fonctionnement | 130 588,12 euros |
| Solde de fonctionnement | 50 075,99 euros |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| Report déficit 2016 | - 8 154,27 euros |

| | |
|----------------------------|------------------------|
| Recettes d'investissement | 71 748,16 euros |
| Dépenses d'investissement | 72 956,66 euros |
| Solde d'investissement | - 9 362,77 euros |
| SOLDE GLOBAL 2017 : | 40 713,22 euros |
| RESTES A REALISER : | |
| Restes à réaliser recettes | 0,00 euro |
| Restes à réaliser dépenses | 0,00 euro |
| Résultat cumulé | 40 713,22 euros |

Monsieur PETIT, Président de séance.

Monsieur le Président sort pour le vote; aucun commentaire n'est ajouté aux débats.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, vu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Mickaël VALLET, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017, il est proposé :

- 1° de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2° de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3° d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ABSTENTIONS : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.1.3 – BUDGET ANNEXE «ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE RIVEAU» - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire, le Compte Administratif 2017 du budget annexe « zone d'activités économiques Le Riveau » de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|----------------------------|------------------|
| Report excédent 2016 | 183 354,84 euros |
| Recettes de fonctionnement | 263 312,56 euros |
| Dépenses de fonctionnement | 267 031,56 euros |
| Solde de fonctionnement | 179 635,84 euros |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|---------------------------|--------------------|
| Report déficit 2016 | - 163 787,45 euros |
| Recettes d'investissement | 254 121,26 euros |
| Dépenses d'investissement | 263 312,56 euros |
| Solde d'investissement | - 172 978,75 euros |

SOLDE GLOBAL 2017 : 6 657,09 euros

RESTES A REALISER :

| | |
|----------------------------|-----------|
| Restes à réaliser recettes | 0,00 euro |
| Restes à réaliser dépenses | 0,00 euro |

Monsieur PETIT, Président de séance.

Monsieur le Président sort pour le vote; aucun commentaire n'est ajouté aux débats.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, vu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Mickaël VALLET, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017, il est proposé :

- 1° de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2° de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3° d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ABSTENTIONS : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.1.4 – BUDGET ANNEXE «ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES FIEF DE FEUSSE » - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire, le Compte Administratif 2017 du budget annexe « zone d'activités économiques Fief de Feusse » de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|----------------------------|------------------|
| Report excédent 2016 | 229 389,79 euros |
| Recettes de fonctionnement | 120 397,25 euros |
| Dépenses de fonctionnement | 120 397,25 euros |
| Solde de fonctionnement | 229 389,79 euros |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|---------------------------|--------------------|
| Report déficit 2016 | - 116 693,58 euros |
| Recettes d'investissement | 116 693,58 euros |
| Dépenses d'investissement | 71 092,25 euros |
| Solde d'investissement | - 71 092,25 euros |

SOLDE GLOBAL 2017 : 158 297,54 euros

RESTES A REALISER :

| | |
|----------------------------|-----------|
| Restes à réaliser recettes | 0,00 euro |
| Restes à réaliser dépenses | 0,00 euro |

Monsieur PETIT Président de séance.

Monsieur le Président sort pour le vote; aucun commentaire n'est ajouté aux débats.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, vu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Mickaël VALLET, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017, il est proposé :

- 1° de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2° de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3° d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ABSTENTIONS : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.1.5 – BUDGET ANNEXE «ZONE D’ACTIVITES ECONOMIQUES LES JUSTICES » - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire, le Compte Administratif 2017 du budget annexe « zone d’activités économiques Les Justices » de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

| | |
|----------------------------|--------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
| Report excédent 2016 | 105 220,99 euros |
| Recettes de fonctionnement | 1 339 267,90 euros |
| Dépenses de fonctionnement | 1 339 257,90 euros |
| Solde de fonctionnement | 105 230,99 euros |
| SECTION D’INVESTISSEMENT | |
| Report déficit 2016 | - 117 766,20 euros |
| Recettes d’investissement | 2 117 766,20 euros |
| Dépenses d’investissement | 1 338 008,40 euros |
| Solde d’investissement | 661 991,60 euros |
| SOLDE GLOBAL 2017 : | 767 222,59 euros |
| RESTES A REALISER : | |
| Restes à réaliser recettes | 0,00 euro |
| Restes à réaliser dépenses | 0,00 euro |

Monsieur PETIT, Président de séance.

Monsieur le Président sort pour le vote; aucun commentaire n’est ajouté aux débats.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, vu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Mickaël VALLET, Président, après s’être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017, il est proposé :

- 1° de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2° de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3° d’arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ABSTENTIONS : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.1.6 – BUDGET ANNEXE «ZONE D’ACTIVITES ECONOMIQUES LE PUIS DOUX » - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire, le Compte Administratif 2017 du budget annexe « zone d’activités économiques Le Puits Doux » de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

| | |
|----------------------------|--------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
| Report déficit 2016 | - 2 633,00 euros |
| Recettes de fonctionnement | 162 006,40 euros |
| Dépenses de fonctionnement | 162 699,40 euros |
| Solde de fonctionnement | - 3 326,00 euros |
| SECTION D’INVESTISSEMENT | |
| Report déficit 2016 | - 159 258,40 euros |
| Recettes d’investissement | 159 258,40 euros |
| Dépenses d’investissement | 162 006,40 euros |

| | |
|----------------------------|---------------------------|
| Solde d'investissement | - 162 006,40 euros |
| SOLDE GLOBAL 2017 : | - 165 332,40 euros |

RESTES A REALISER :

| | |
|----------------------------|-----------|
| Restes à réaliser recettes | 0,00 euro |
| Restes à réaliser dépenses | 0,00 euro |

Monsieur PETIT, Président de séance.

Monsieur le Président sort pour le vote; aucun commentaire n'est ajouté aux débats.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, vu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Mickaël VALLET, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017, il est proposé :

- 1° de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2° de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3° d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ABSTENTIONS : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.1.7 – BUDGET ANNEXE «PEPINIERE D'ENTREPRISES » - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire, le Compte Administratif 2017 du budget annexe « pépinières d'entreprises » de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Report déficit 2016 | - 0,25 euro |
| Recettes de fonctionnement | 83 484,34 euros |
| Dépenses de fonctionnement | 83 484,09 euros |
| Solde de fonctionnement | 0,00 euro |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|---------------------------|-------------------|
| Report déficit 2016 | - 83 484,09 euros |
| Recettes d'investissement | 83 484,09 euros |
| Dépenses d'investissement | 0,00 euro |
| Solde d'investissement | 0,00 euro |

SOLDE GLOBAL 2017 : 0,00 euro

RESTES A REALISER :

| | |
|----------------------------|-----------|
| Restes à réaliser recettes | 0,00 euro |
| Restes à réaliser dépenses | 0,00 euro |

Monsieur PETIT, Président de séance.

Monsieur le Président sort pour le vote; aucun commentaire n'est ajouté aux débats.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, vu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Mickaël VALLET, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 il est proposé :

- 1° de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2° de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du

bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3° d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ABSTENTIONS : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.2.1 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;
- considérant que toutes les opérations réalisées sont justifiées;
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
 - 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
 - 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE

- que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour le budget principal, pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ABSTENTIONS : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.2.2 – BUDGET ANNEXE PLATE FORME DE TRANSIT DES PRODUITS DE LA MER – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;
- considérant que toutes les opérations réalisées sont justifiées;
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
 - 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE

- que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour le budget annexe plate-forme de transit des produits de la mer pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ABSTENTIONS : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.2.3 – BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE RIVEAU – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;
- considérant que toutes les opérations réalisées sont justifiées;
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
 - 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
 - 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE

- que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour le budget annexe zone d'activités économiques Le Riveau pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ABSTENTIONS : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.2.4 – BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES FIEF DE FEUSSE – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses

écritures;

- considérant que toutes les opérations réalisées sont justifiées;
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
 - 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
 - 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE

- que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour le budget annexe zone d'activités économiques Fief de Feusse pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ABSTENTIONS : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.2.5 – BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LES JUSTICES – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;
- considérant que toutes les opérations réalisées sont justifiées;
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
 - 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
 - 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE

- que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour le budget annexe zone d'activités économiques Les Justices pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ABSTENTIONS : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.2.6 – BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE Puits DOUX – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses

effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;
- considérant que toutes les opérations réalisées sont justifiées;
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
 - 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
 - 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE

- que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour le budget annexe zone d'activités économiques Le Puits Doux pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ABSTENTIONS : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.2.7 – BUDGET ANNEXE PEPINIÈRE D'ENTREPRISES – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;
- considérant que toutes les opérations réalisées sont justifiées;
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
 - 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
 - 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE

- que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour le budget annexe zone d'activités économiques pépinière d'entreprises pour l'exercice 2017 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ABSTENTIONS : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.3.1 – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après débats,

- après avoir approuvé le compte administratif 2017 qui présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 378 967,14 euros,
 - constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :
 - un solde d'exécution global de : 112 783,99 euros
 - un solde de restes à réaliser de : - 379 000,00 euros
- entraînant un besoin de financement de 266 216,01 euros
- vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
 - considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

DECIDE

- d'affecter au budget principal de l'exercice 2018 le résultat comme suit :
 - affectation en réserves (1068) : 266 216,01 euros
 - report en section de fonctionnement (002) : 112 751,13 euros

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.3.2 – BUDGET ANNEXE « PLATE FORME DE TRANSIT DES PRODUITS DE LA MER » – AFFECTATION DES RESULTATS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après débats,

- après avoir approuvé le compte administratif 2017 qui présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 50 075,99 euros
 - constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :
 - un solde d'exécution global de : - 9 362,77 euros
 - un solde de restes à réaliser de : 0,00 euro
- entraînant un besoin de financement de 9 362,77 euros
- vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
 - considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

DECIDE

- d'affecter au budget annexe « plate-forme de transit des produits de la mer » de l'exercice 2018 le résultat comme suit :

affectation en réserves (1068) : 9 362,77 euros
report en section de fonctionnement (002) : 40 713,22 euros

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.3.3 – BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE RIVEAU » – AFFECTATION DES RESULTATS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après débats,

- après avoir approuvé le compte administratif 2017 qui présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 179 635,84 euros
- constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :
 - un solde d'exécution global de : - 172 978,75 euros
 - un solde de restes à réaliser de : 0,00 euro
- vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
- considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

DECIDE

- d'affecter au budget annexe « zone d'activités économiques Le Riveau » de l'exercice 2018 le résultat comme suit :

affectation en réserves (1068) : 0,00 euro
report en section de fonctionnement (002) : 179 635,84 euros

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.3.4 – BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES FIEF DE FEUSSE » – AFFECTATION DES RESULTATS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après débats,

- après avoir approuvé le compte administratif 2017 qui présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 229 389,79 euros
- constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :
 - un solde d'exécution global de : - 71 092,25 euros
 - un solde de restes à réaliser de : 0,00 euro
- vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
- considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

DECIDE

- d'affecter au budget annexe « zone d'activités économiques Fief de Feusse », de l'exercice 2018 le résultat comme suit :

affectation en réserves (1068) : 0,00 euro
report en section de fonctionnement (002) : 229 389,79 euros

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.3.5 – BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LES JUSTICES » – AFFECTATION DES RESULTATS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après débats,

- après avoir approuvé le compte administratif 2017 qui présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 105 230,99 euros
- constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :
 - un solde d'exécution global de : 661 991,60 euros
 - un solde de restes à réaliser de : 0,00 euro
- vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
- considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

DECIDE

- d'affecter au budget annexe « zone d'activités économiques Le Puits Doux », de l'exercice 2018 le résultat comme suit :

affectation en réserves (1068) : 0,00 euro
report en section de fonctionnement (002) : 105 230,99 euros

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.3.6 – BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE PUIITS DOUX » – AFFECTATION DES RESULTATS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après débats,

- après avoir approuvé le compte 3 326,00 euros
- constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :
 - un solde d'exécution global de : - 162 006,40 euros
 - un solde de restes à réaliser de : 0,00 euro
- vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
- considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

DECIDE

- d'affecter au budget annexe « zone d'activités économiques Le Puits Doux », de l'exercice 2018 le résultat comme suit :

affectation en réserves (1068) : 0,00 euro
report en section de fonctionnement (002) : - 3 326,00 euros

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

1.3.7 - BUDGET ANNEXE « PEPINIERE D'ENTREPRISES » – CLOTURE DU BUDGET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après débats,

- après avoir approuvé le compte administratif 2017 qui présente un résultat d'un montant de 0,00 euro
- constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :
 - un solde d'exécution global de : 0,00 euro
 - un solde de restes à réaliser de : 0,00 euro
- vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
- considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

DECIDE

- sur proposition du Président, de procéder à la clôture du budget annexe « pépinière d'entreprises ».

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

2 – VOTE DES TAUX

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu pour 2018 de voter les taux des quatre taxes suivantes :Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),

- Taxe Habitation,
- Taxe Foncière Non Bâti,
- Taxe Foncière Bâti.

Monsieur le président propose d'augmenter les taux des taxes locales en fonction de la progression des bases qui seront notifiées. Il ajoute que lors de la commission des finances du 21 mars, les bases 2018 n'étaient pas connues.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu l'avis favorable de la commission « finances & mutualisation des moyens » du 21 mars 2018,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de fixer les taux suivants, pour l'année 2018 :
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) → 24,75 %
 - Taxe Habitation → 8,12 %
 - Taxe Foncière Non Bâti → 4,58 %
 - Taxe Foncière Bâti → 0,00 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

ooOoo

3.1- VOTE DU BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2018

Le budget principal 2018 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| Section de fonctionnement : | 4 510 229,13 euros |
| Section d'investissement : | 1 279 600,00 euros |

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

| | |
|-------------------------------------------------------|----------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 688 700,00 € |
| Chapitre 012 - Charges de personnel | 808 500,00 € |
| Chapitre 014 – Atténuation de produits | 1 267 670,00 € |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante | 1 391 400,00 € |
| Chapitre 66 - Charges financières | 36 500,00 € |
| Chapitre 67 - Charges exceptionnelles | 3 000,00 € |
| Chapitre 042 - Dotations aux amortissements | 100 000,00 € |
| Chapitre 022 – Dépenses imprévues | 114 459,13 € |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement | 100 000,00 € |

Détail de certains articles :

Il est proposé de procéder aux inscriptions de crédits suivantes pour les participations :

| | |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Article 6554 – Contributions aux organismes de regroupement : | 226 236,00 € |
| Syndicat mixte du Pays Marennes Oléron : | 205 166,00 € |
| Syndicat Mixte Sage Seudre | 19 000,00 € |
| EPTB Charente | 2 070,00 € |
| | |
| Article 65738 – Subventions de fonctionnement autres organismes : | 106 920,00 € |
| FDGDON 17 (2017) | 7 820,00 € |
| FDGDON 17 (2018) | 12 100,00 € |
| Conseil Départemental– EID (2017) | 49 000,00 € |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Conseil Départemental – EID (2018) | 49 000,00 € |
| Article 657362– contribution Centre Intercommunal d’Action Sociale | 630 000,00 € |

B) RECETTES

| | |
|-------------------------------------------------------------------|----------------|
| Chapitre 70 - Produits des Services du Domaine et ventes diverses | 76 000,00 € |
| Chapitre 73 - Impôts et taxes | 3 025 243,00 € |
| Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations | 1 294 235,00 € |
| Chapitre 013 - Atténuation de charges | 2 000,00 € |
| Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté | 112 751,13 € |

II - SECTION D’INVESTISSEMENT

Présentation de la section d’investissement par opération en dépenses et recettes.

*** Opérations financières**

Dépenses

| | |
|---------------------------------|--------------|
| Chapitre 16 – Emprunt | 133 600,00 € |
| Chapitre 023 Dépenses imprévues | 18 500,00 € |

Recettes

| | |
|---------------------------------------------------------|--------------|
| Chapitre 001 – Excédent investissement reporté | 112 783,99 € |
| Chapitre 10 – Affectation du résultat | 266 216,01 € |
| Chapitre 10 (F.C.T.V.A.) - Ressources propres externes | 58 000,00 € |
| Chapitre 040 - Amortissements | 100 000,00 € |
| Chapitre 16 - Emprunts | 0,00 € |
| Chapitre 021 – Virement de la Section de Fonctionnement | 100 000,00 € |
| Chapitre 27 – Avances | 153 000,00 € |

*** Pistes cyclables**

Dépenses

| | |
|---------------------|-------------|
| Chapitre 20- Etudes | 40 000,00 € |
|---------------------|-------------|

Recettes

| | |
|--------------------------|-------------|
| Chapitre 13– Subventions | 36 900,00 € |
|--------------------------|-------------|

*** Matériel administratif et technique**

Dépenses

| | |
|-------------------------------------------|-------------|
| Chapitre 20- Site internet | 11 000,00 € |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 11 000,00 € |

*** Matériel de transport**

Dépenses

| | |
|-------------------------------------------|-------------|
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 20 000,00 € |
|-------------------------------------------|-------------|

*** Local Jeunes – Marennes**

Dépenses

| | |
|-----------------------|--------------|
| Chapitre 23 – Travaux | 420 000,00 € |
|-----------------------|--------------|

Recettes

| | |
|--------------------------|--------------|
| Chapitre 13– Subventions | 199 550,00 € |
| Chapitre 16– Avance CAF | 46 050,00 € |

*** PIG habitat**

Dépenses

| | |
|----------------------------------------|--------------|
| Chapitre 20 – Subventions d’équipement | 110 000,00 € |
|----------------------------------------|--------------|

*** Fonds de concours**

Dépenses

| | |
|--------------------------------------------------|--------------|
| Chapitre 20 – Fonds de concours Communes membres | 236 000,00 € |
|--------------------------------------------------|--------------|

| | |
|-------------------------------------------------|--------------|
| * Travaux école de voile | |
| Recettes | |
| Chapitre 13– Subventions | 47 100,00 € |
| * Aires de camping-cars | |
| Dépenses | |
| Chapitre 20– Etudes | 40 000,00 € |
| * Travaux Chauffage salle omnisport | |
| Dépenses | |
| Chapitre 23– Travaux | 22 500,00 € |
| * Travaux de prévention des inondations | |
| Dépenses | |
| Chapitre 20– Etudes | 200 000,00 € |
| Recettes | |
| Chapitre 13– Subventions | 160 000,00 € |
| * Subventions équipements entreprises | |
| Dépenses | |
| Chapitre 20 – Subventions équipements CODEE-TPE | 17 000,00 € |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du conseil du 28 février 2018,
- vu l'avis favorable de la commission « finances & mutualisation des moyens » du 21 mars 2018,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget principal 2018 dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| Section de fonctionnement : | 4 510 229,13 euros |
| Section d'investissement : | 1 279 600,00 euros |

En fonctionnement - vote par chapitre

- d'adopter les chapitres 011, 012, 014, 65, 66, 67, 042, 022, 023 en dépenses

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29 POUR : 29 CONTRE : 0

- d'adopter le détail des articles 65738, 6554 et 657362 en dépenses

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29 POUR : 29 CONTRE : 0

- d'adopter 70, 73, 74, 76, 77, 013, 002 en recettes

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29 POUR : 29 CONTRE : 0

En investissement

- vote par opération

- d'adopter la section d'investissement dans sa totalité

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29 POUR : 29 CONTRE : 0

- de demander les subventions nécessaires à l'équilibre des opérations inscrites auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de l'Etat ainsi qu'au titre des fonds structurels européen.

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29 POUR : 29 CONTRE : 0

Débats :

- Monsieur PROTEAU demande des explications sur l'inscription des fonds européens au budget de la FDGDON.
- Monsieur PETIT indique que la somme de 40 000 euros est reportée au budget 2018 puisque ces fonds européens ont été versés à la fédération mais celle-ci ne peut pas en disposer librement.
- Madame BEGU LE ROCHELUIL s'interroge sur la contribution de la CDC de l'Ile d'Oléron au PETR du Pays Marennes Oléron.
- Monsieur le Président répond que dans la proposition qui sera faite au comité syndicat du PETR figureront les montants mentionnés au budget. Règlementairement, la communauté de communes de l'Ile d'Oléron a l'obligation d'inscrire cette dépense au budget de l'année 2018.
- Monsieur BARREAU ajoute que le budget du PETR sera voté en équilibre avec l'inscription des contributions des EPCI adhérents. De plus, la contribution des collectivités est une dépense obligatoire.
- Monsieur le Président indique que dans le cadre de la révision obligatoire du SCOT, des études supplémentaires devront probablement être réalisées, particulièrement pour les volets habitat et développement économiques. L'approbation du SCOT est prévue en 2020. Une enquête publique sera ensuite lancée pour permettre sa validation finale. Il apparaît compliqué de ne pas mener à terme cette révision car dans l'absence de SCOT, les PLU ne s'appliquent pas et les permis de construire ne peuvent pas être effectifs. Aussi, il est probable que la CCIO donne son aval pour le lancement des études pour un coût de l'ordre de 150 000 euros.
- Madame BEGU LE ROCHELEUIL se demande quel est l'intérêt de la CCIO de lancer ces études si les élus Oléronnais comptent quitter le PETR, à court terme. Elle ne comprend pas l'attitude des élus Oléronnais.
- Monsieur BARREAU expose les données chiffrées de la partie investissement et détaille les opérations en cours et à venir.
- Madame BEGU LE ROCHELEUIL demande si le PIG Habitat va se poursuivre.
- Monsieur le Président rappelle que le PIG est arrivé à son terme, le 31 décembre 2017. L'Anah a demandé qu'une étude soit menée pour étudier la possibilité d'une reconduction de ce dispositif. Le cabinet Soliha mène cette étude et au regard des résultats, une analyse sera faite par les services de l'Etat et les élus communautaires pour arrêter un nouveau format de programme. L'inscription budgétaire de 100 000 euros pour 2018 montre la volonté des élus poursuivre ce programme et de mobiliser des fonds pour une opération habitat.
- Madame BEGU LE ROCHELEUIL fait remarquer que lors de la présentation de la phase diagnostic de cette étude habitat, il avait été envisagé de poursuivre une action ciblée sur le logement indigne. Elle estime, dans ce cas, que le programme bénéficierait davantage à la commune de Marennes qui recense près de 60 habitations de ce type pour 1 à 2 pour chacune des autres communes.
- Madame AKERMANN-DEDIEU ajoute que le PIG antérieur comportait déjà le volet de l'habitat indigne. Or, très peu de dossiers ont été traités pour cette problématique, la majorité relevant de la précarité énergétique et de l'adaptation des logements.
- Monsieur le Président souligne néanmoins, qu'il est important qu'une solidarité existe entre les communes membres de la CDC. Concernant, les dépenses relatives aux marais, les communes de Marennes et de Saint Sornin ne semblent pas les plus exposées mais participeront financièrement aux actions menées.

ooOoo

3.2- VOTE DU BUDGET ANNEXE PLATE FORME DE TRANSIT DES PRODUITS DE LA MER – ANNEE 2018

Le budget annexe de la plate-forme de transit des produits de la mer 2018 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

| | |
|-----------------------------|------------------|
| Section de fonctionnement : | 164 713,22 euros |
| Section d'investissement : | 96 475,99 euros |

Il est proposé de voter le budget primitif 2018 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement

I - SECTION D'EXPLOITATION

A) DEPENSES

| | |
|--------------------------------------------|-------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 66 500,00 € |
| Chapitre 012 - Charges de personnel | 10 000,00 € |

| | |
|-------------------------------------------------------|-------------|
| Chapitre 65 – Frais de gestion | 100,00 € |
| Chapitre 66 - Charges financières | 1 000,00 € |
| Chapitre 042 - Dotations aux amortissements | 64 000,00 € |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement | 23 113,22 € |

B) RECETTES

| | |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Chapitre 70 – Prestations de service | 79 000,00 € |
| Chapitre 042 – Produits exceptionnels | 45 000,00 € |
| Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté | 40 713,22 € |

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation de la section d'investissement par opération en dépenses et recettes.

*** Opérations financières**

Dépenses

| | |
|------------------------------------------------------|-------------|
| Chapitre 040 – Subventions inscrites compte résultat | 45 000,00 € |
| Chapitre 16 – Emprunt | 16 000,00 € |
| Chapitre 23 – Immobilisations en cours | 26 113,22 € |
| Chapitre 001 – Déficit investissement reporté | 9 362,77 € |

Recettes

| | |
|------------------------------------------------------|-------------|
| Chapitre 10 – Affectation en réserve | 9 362,77 € |
| Chapitre 040 - Amortissements | 64 000,00 € |
| Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation | 23 113,22 € |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du conseil du 28 février 2018,
- vu l'avis favorable de la commission « finances & mutualisation des moyens » du 21 mars 2018,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget annexe de la plate-forme de transit des produits de la mer, pour l'année 20187, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|------------------|
| Section de fonctionnement : | 177 938,99 euros |
| Section d'investissement : | 107 493,26 euros |

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ooOoo

3.3- VOTE DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE RIVEAU – ANNEE 2018

Le budget annexe « zone d'activités économiques Le Riveau » de l'année 2018 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

| | |
|-----------------------------|------------------|
| Section de fonctionnement : | 664 312,56 euros |
| Section d'investissement : | 539 312,56 euros |

Il est proposé de voter le budget annexe « zone d'activités économiques Le Riveau » 2018 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et d'opter pour le système de l'inventaire permanent simplifié.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

| | |
|----------------------------------------------|--------------|
| Chapitre 11 – Achats et variations de stocks | 401 000,00 € |
| Chapitre 042 – Production stockée | 263 312,56 € |

B) RECETTES

| | |
|------------------------------------------------------|--------------|
| Chapitre 70 – Prestations des services et ventes | 98 676,72 € |
| Chapitre 74 – Dotations, subventions, participations | 110 000,00 € |
| Chapitre 042 – Production stockée | 276 000,00 € |
| Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté | 179 635,84 € |

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation de la section d'investissement par opération en dépenses et recettes.

Dépenses

| | |
|--------------------------------------------------|--------------|
| Chapitre 16 – Emprunt | 90 333,81 € |
| Chapitre 040 – Terrains aménagés | 276 000,00 € |
| Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté | 172 978,75 € |

Recettes

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Chapitre 16 – Emprunt | 276 000,00 € |
| Chapitre 040 – Terrains aménagés | 263 312,56 € |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du conseil du 28 février 2018,
- vu l'avis favorable de la commission « finances & mutualisation des moyens » du 21 mars 2018,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget annexe « zone d'activités économiques Le Riveau », pour l'année 2018, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|------------------|
| Section de fonctionnement : | 664 312,56 euros |
| Section d'investissement : | 539 312,56 euros |

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ooOoo

3.4- VOTE DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES FIEF DE FEUSSE – ANNEE 2018

Le budget annexe « zone d'activités économiques Fief de Feusse » de l'année 2018 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

| | |
|-----------------------------|------------------|
| Section de fonctionnement : | 590 389,79 euros |
| Section d'investissement : | 326 092,25 euros |

Il est proposé de voter le budget annexe « zone d'activités économiques Fief de Feusse » 2018 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et d'opter pour le système de l'inventaire permanent simplifié.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

| | |
|-----------------------------------------------|--------------|
| Chapitre 011 – Achats et variations de stocks | 361 000,00 € |
| Chapitre 65 – Achats et variations de stocks | 158 297,54 € |
| Chapitre 042 – Production stockée | 71 092,25 € |

B) RECETTES

| | |
|------------------------------------------------------|--------------|
| Chapitre 70 – Prestations des services et ventes | 0,00 € |
| Chapitre 74 – Dotations, subventions, participations | 106 000,00 € |
| Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté | 229 389,79 € |
| Chapitre 042 – Production stockée | 255 000,00 € |

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation de la section d'investissement par opération en dépenses et recettes.

Dépenses

| | |
|-------------------------------------------------|--------------|
| Chapitre 040 – En cours de production de biens | 255 000,00 € |
| Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté | 71 092,25 € |

Recettes

| | |
|----------------------------------------------|--------------|
| Chapitre 040 – Terrains en cours aménagement | 71 092,25 € |
| Chapitre 16 – Emprunt | 255 000,00 € |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du conseil du 28 février 2018,
- vu l'avis favorable de la commission « finances & mutualisation des moyens » du 21 mars 2018,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget annexe « zone d'activités économiques Fief de Feusse », pour l'année 2015, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|------------------|
| Section de fonctionnement : | 590 389,79 euros |
| Section d'investissement : | 326 092,25 euros |

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ooOoo

3.5- VOTE DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LES JUSTICES – ANNEE 2018

Le budget annexe « zone d'activités économiques Les Justices » de l'année 2018 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| Section de fonctionnement : | 2 553 766,20 euros |
| Section d'investissement : | 2 629 757,80 euros |

Il est proposé de voter le budget annexe « zone d'activités économiques Les Justices » 2018 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et d'opter pour le système de l'inventaire permanent simplifié.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

| | |
|-----------------------------------------------|----------------|
| Chapitre 011 – Achats et variations de stocks | 1 200 000,00 € |
| Chapitre 66 – Frais financiers | 43 000,00 € |

| | |
|-----------------------------------------------|----------------|
| Chapitre 042 – Production stockée | 1 267 766,20 € |
| Chapitre 043 – Transfert des frais financiers | 43 000,00 € |

B) RECETTES

| | |
|---------------------------------------------------|----------------|
| Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté | 105 230,99 € |
| Chapitre 042 – Production stockée | 1 243 000,00 € |
| Chapitre 043 – Transfert des frais financiers | 43 000,00 € |
| Chapitre 70 – Prestations des services et ventes | 1 162 535,21 € |

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation de la section d'investissement par opération en dépenses et recettes.

Dépenses

| | |
|------------------------------------------------|----------------|
| Chapitre 040 – En cours de production de biens | 1 243 000,00 € |
| Chapitre 16 – Emprunt | 1 386 757,80 € |

Recettes

| | |
|--------------------------------------------------|----------------|
| Chapitre 16 – Emprunts | 700 000,00 € |
| Chapitre 040 – En cours de production de biens | 1 267 766,20 € |
| Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté | 661 991,60 € |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du conseil du 28 février 2018,
- vu l'avis favorable de la commission « finances & mutualisation des moyens » du 21 mars 2018,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget annexe « zone d'activités économiques Les Justices », pour l'année 2018, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| Section de fonctionnement : | 2 553 766,20 euros |
| Section d'investissement : | 2 629 757,80 euros |

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ooOoo

3.6- VOTE DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE PUIITS DOUX – ANNEE 2018

Le budget annexe « zone d'activités économiques Le Puits Doux » de l'année 2018 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

| | |
|-----------------------------|------------------|
| Section de fonctionnement : | 176 332,40 euros |
| Section d'investissement : | 173 006,40 euros |

Il est proposé de voter le budget annexe « zone d'activités économiques Le Puits Doux » 2018 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et d'opter pour le système de l'inventaire permanent simplifié.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

| | |
|--------------------------------------------------|--------------|
| Chapitre 002 – Déficit de fonctionnement reporté | 3 326,00 € |
| Chapitre 011 – Achats et variations de stocks | 11 000,00 € |
| Chapitre 042 – Production stockée | 162 006,40 € |

B) RECETTES

| | |
|-------------------------------------------------|--------------|
| Chapitre 042 – Production stockée | 11 000,00 € |
| Chapitre 70– Prestations des services et ventes | 165 332,40 € |

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation de la section d'investissement par opération en dépenses et recettes.

Dépenses

| | |
|-------------------------------------------------|--------------|
| Chapitre 040 – En cours de production de biens | 11 000,00 € |
| Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté | 162 006,40 € |

Recettes

| | |
|------------------------------------------------|--------------|
| Chapitre 16 – Emprunt | 11 000,00 € |
| Chapitre 040 – En cours de production de biens | 162 006,40 € |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du conseil du 28 février 2018,
- vu l'avis favorable de la commission « finances & mutualisation des moyens » du 21 mars 2018,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget annexe « zone d'activités économiques « Puits Doux », pour l'année 2018, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|------------------|
| Section de fonctionnement : | 176 332,40 euros |
| Section d'investissement : | 173 006,40 euros |

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ooOoo

4.1 – BUDGET GENERAL - PARTICIPATIONS AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS - PARTICIPATION AUPRES DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DU PAYS MARENNES OLERON

La Communauté de Communes participe au fonctionnement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Marennes Oléron, par l'octroi d'une aide financière d'un montant de 205 166 euros au titre de l'année 2015.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

- vu le budget primitif 2018,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de retenir comme montant de participation de la communauté de communes du Bassin de Marennes auprès Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Marennes Oléron, la somme de 205 166 euros pour l'année 2018,
- de régler cette participation à réception des titres de recettes émis Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Marennes Oléron,
- d'inscrire cette dépense au budget général 2018.

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ooOoo

4.2 – BUDGET GENERAL - PARTICIPATIONS AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS - PARTICIPATION AUPRES DU SYNDICAT MIXTE D'ACCOMPAGNEMENT DU SAGE SEUDRE

La Communauté de Communes participe au fonctionnement du Syndicat Mixte d'Accompagnement du Sage Seudre par l'octroi d'une aide financière d'un montant de 19 000,00 euros au titre de l'année 2018.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

- vu le budget primitif 2018,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de retenir comme montant de participation de la communauté de communes du Bassin de Marennes auprès du Syndicat Mixte d'Accompagnement du Sage Seudre, la somme de 19 000,00 euros maximum, pour l'année 2018,
- d'inscrire cette dépense au budget général 2018.

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ooOoo

4.3 – BUDGET GENERAL - PARTICIPATIONS AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS - PARTICIPATION DE L'EPTB CHARENTES

La Communauté de Communes participe au fonctionnement de l'EPTB Charentes par l'octroi d'une aide financière d'un montant de 2 070,00 euros au titre de l'année 2018.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

- vu le budget primitif 2018,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de retenir comme montant de participation de la communauté de communes du Bassin de Marennes auprès de l'EPTB Charente, la somme de 2 070,00 euros pour l'année 2018,
- d'inscrire cette dépense au budget général 2018.

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ooOoo

4.4 – BUDGET GENERAL - PARTICIPATIONS AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS - PARTICIPATION AUPRES DE L'ETABLISSEMENT INTERDEPARTEMENTAL POUR LA DEMOUSTICATION DU LITTORAL ATLANTIQUE

La Communauté de Communes participe aux actions de démoustication menées par l'Etablissement Interdépartemental pour la Démoustication du Littoral Atlantique, par l'octroi d'une aide financière d'un montant respectivement de 49 000,00 euros au titre de l'année 2017 et de 49 000,00 euros au titre de l'année 2018.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

- vu le budget primitif 2018,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de retenir comme montants maximum de participation de la communauté de communes du Bassin de Marennes aux actions de démoustication menées par l'Etablissement Interdépartemental pour la Démoustication du Littoral Atlantique, les sommes suivantes :
 - * 49 000,00 euros pour l'année 2017,
 - * 49 000,00 euros pour l'année 2018,
- d'inscrire cette dépense au budget général 2018.

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ooOoo

4.5 – BUDGET GENERAL - PARTICIPATIONS AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS - PARTICIPATION AUPRES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (FDGDON17)

La Communauté de Communes participe aux actions de lutte contre les ragondins menées par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, par l'octroi d'une aide financière d'un montant respectivement de 7 820,00 euros au titre de l'année 2017 et de 12 100,00 euros au titre de l'année 2018.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

- vu le budget primitif 2018,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de retenir comme montants maximum de participation de la communauté de communes du Bassin de Marennes aux actions de lutte contre les ragondins menées par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, les sommes suivantes :
 - * 7 820,00 euros pour l'année 2017,
 - * 12 100,00 euros pour l'année 2018,
- d'inscrire cette dépense au budget général 2018.

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ooOoo

4.6 – BUDGET GENERAL - PARTICIPATIONS AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS - PARTICIPATION AUPRES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU BASSIN DE MARENNES

Dans le cadre du transfert de la compétence enfance jeunesse / action sociale au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bassin de Marennes, la Communauté de Communes contribue aux dépenses de fonctionnement et d'investissement relatives à l'exercice de cette compétence.

Aussi, Monsieur le Président propose d'allouer une aide financière au CIAS d'un montant de 630 000,00 euros au titre de l'année 2018, compte tenu du vote du budget.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

- vu le budget primitif 2018,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de retenir comme montant de participation de la communauté de communes du Bassin de Marennes au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bassin de Marennes, la somme de 630 000,00 euros au titre de l'année 2018 dont l'échéance de versement est le suivant :
 - * 250 000 euros en janvier 2018,
 - * 250 000 euros en avril 2018,
 - * 130 000 euros en juillet 2018,
- d'inscrire cette dépense au budget général 2018.

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ooOoo

16.1 - BUDGET DE LA REGIE DES DECHETS DU BASSIN DE MARENNES - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire, le Compte Administratif 2017 du budget de la régie des déchets du Bassin de Marennes, de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|-------------------------|--------------------|
| Report excédent 2016 | 200 000,00 euros |
| Recettes d'exploitation | 2 402 409,26 euros |
| Dépenses d'exploitation | 2 091 695,64 euros |
| Solde de fonctionnement | 510 713,62 euros |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|---------------------------|------------------|
| Report excédent 2016 | 349 600,72 euros |
| Recettes d'investissement | 480 081,35 euros |
| Dépenses d'investissement | 128 580,56 euros |
| Solde d'investissement | 701 101,51 euros |

SOLDE GLOBAL 2017 : 1 211 815,13 euros

RESTES A REALISER :

| | |
|----------------------------|-----------|
| Restes à réaliser recettes | 0,00 euro |
| Restes à réaliser dépenses | 0,00 euro |

Monsieur PETIT, Président de séance.

Monsieur le Président sort pour le vote; aucun commentaire n'est ajouté aux débats.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, vu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Mickaël VALLET, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017, il est proposé :

- 1° de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2° de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3° d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ABSTENTIONS : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

16.2 – BUDGET DE LA REGIE DES DECHETS DU BASSIN DE MARENNES – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;
- considérant que toutes les opérations réalisées sont justifiées;
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
 - 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
 - 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE

- que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour le budget de la régie des déchets du Bassin de Marennes, pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ABSTENTIONS : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

16.3 – BUDGET DE LA REGIE DES DECHETS DU BASSIN DE MARENNES – AFFECTATION DES RESULTATS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après débats,

- après avoir approuvé le compte administratif 2017 qui présente un excédent d'exploitation (hors reste à réaliser) d'un montant de 510 713,62 euros,
- constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :
 - un solde d'exécution global de : 701 101,51 euros
 - un solde de restes à réaliser de : 0,00 euron'entraînant pas de besoin de financement
- vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
- considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

DECIDE

- d'affecter au budget de la régie des déchets du Bassin de Marennes, de l'exercice 2018 le résultat comme suit :
 - affectation en réserves (1068) : 310 713,62 euros
 - report en section de fonctionnement (002) : 200 000,00 euros

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

CONTRE : 0

POUR : 29

ooOoo

17 – REGIE DES DECHETS DU BASSIN DE MARENNES – VOTE DU BUDGET DE L'ANNEE 2018

Le budget primitif 2018 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Section de fonctionnement : | 2 588 120,00 € |
| Section d'investissement : | 1 393 935,13 € |

Il est proposé de voter le budget de la régie des déchets du Bassin de Marennes 2017, par chapitre en section d'exploitation et par opération en section d'investissement :

I - SECTION D'EXPLOITATION

A) DEPENSES

| | |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 859 000,00 € |
| Chapitre 012 - Charges de personnel | 610 000,00 € |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante | 616 000,00 € |
| Chapitre 66 - Charges financières | 16 000,00 € |
| Chapitre 67 - Charges exceptionnelles | 25 000,00 € |
| Chapitre 68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 50 000,00 € |
| Chapitre 042 - Dotations aux amortissements et provisions | 180 000,00 € |
| Chapitre 022 - Dépenses imprévues | 30 000,00 € |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement | 202 120,00 € |

Détail de certains articles :

Il est proposé de procéder aux inscriptions suivantes pour les participations :

| | |
|------------------------------------------------------------|---------------------|
| Article 658 – Charges diverses de gestion courante: | 550 000,00 € |
| Syndicat Intercommunal du Littoral 2018 | 531 600,00 € |
| Syndicat Intercommunal du Littoral 2017 (régularisation) | 34 055,00 € |

B) RECETTES

| | |
|------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Chapitre 70 – Prestations de service | 1 806 000,00 € |
| Chapitre 76 – Produits financiers | 420 000,00 € |
| Chapitre 77 – Produits exceptionnels | 101 000,00 € |
| Chapitre 78 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions | 50 000,00 € |
| Chapitre 013 – Remboursement sur rémunérations | 3 000,00 € |
| Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté | 200 000,00 € |
| Chapitre 042 – Quote-part des subventions reçues | 8 120,00 € |

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation de la section d'investissement par opération en dépenses et recettes.

*** Opérations financières**

Dépenses

| | |
|----------------------------------------|-------------|
| Chapitre 040 – Reprise des subventions | 8 120,00 € |
| Chapitre 16 – Emprunt | 90 000,00 € |

Recettes

| | |
|------------------------------------------------------|--------------|
| Chapitre 001- Résultat d'investissement | 701 101,51 € |
| Chapitre 10 – Affectation en réserve | 310 713,62 € |
| Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation | 202 120,00 € |
| Chapitre 040- Amortissements | 180 000,00 € |

*** Logiciels/ (op. n°26)**

Dépenses

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Chapitre 20 – Acquisitions logiciels | 40 000,00 € |
|--------------------------------------|-------------|

*** Equipements / (op. n°27)**

Dépenses

| | |
|--------------------------------------------------|----------------|
| Chapitre 21 – Equipements – Redevance Incitative | 50 000,00 € |
| * Déchetterie Le Bournet / (op. n°28) | |
| Dépenses | |
| Chapitre 23 –Travaux | 1 175 815,13 € |
| * Matériel / (op. n°29) | |
| Dépenses | |
| Chapitre 21 – Matériel roulant | 30 000,00 € |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du conseil du 28 février 2018,
- vu l'avis favorable de la commission « finances & mutualisation des moyens » du 21 mars 2018,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget 2018 de la régie des déchets du Bassin de Marennes par chapitre en section d'exploitation et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| Section de fonctionnement : | 2 588 120,00 Euros |
| Section d'investissement : | 1 393 935,13 Euros |

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ooOoo

5 – LUTTE CONTRE LES RAGONDINS AQUATIQUES – CONVENTION A PASSER AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE LA CHARENTE-MARITIME (FDGDON 17)

La communauté de communes soutient, depuis plusieurs années, les actions de la lutte contre les ragondins aquatiques nuisibles, organisées par la FDGDON 17. Aussi, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de passer une convention de prestation de service, pour l'année 2018, avec la FDGDON de Charente-Maritime.

Cet organisme assurera, entre autre, les missions suivantes :

- surveillance des populations de ragondins et de rats musqués,
- organisation générale de la lutte contre ces espèces.

Monsieur le Président indique que le montant de ces prestations s'élève à 12 100 euros, pour laquelle une aide du conseil départemental peut être accordée à hauteur de 30%.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- dans le cadre de la lutte contre les ragondins aquatiques nuisibles, de valider les termes de la convention à passer avec la FDGDON 17 et d'autoriser le Président à signer ce document,
- de valider le coût de ces prestations à 12 100 euros, pour l'année 2018,
- de solliciter une subvention, à hauteur de 3 630 euros, auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime,
- d'inscrire ces recettes et dépenses et budget général de l'année 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ooOoo

6 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZONE D’ACTIVITES ECONOMIQUES DE FIEF DE FEUSSE – CESSIION DE TERRAINS

Monsieur le Président rappelle que trois lots de la zone d’activités économiques de Fief de Feusse, située sur la commune de Marennes, ont fait l’objet de contrats de réservation qui ont été signés durant l’année 2017.

Ces parcelles peuvent donc faire l’objet de cessions pour permettre le développement des activités des entreprises suivantes :

- lot n°1 d’une superficie de 1 100 m², auprès de la SCI GEDITAL,
 - lot n°3 d’une superficie de 674 m², auprès de Monsieur Thierry LE BAIL,
 - lot n°5 d’une superficie de 1 935 m², auprès de Monsieur GUIGNET-MARCILLOUX Benoît Pierre.
- S’agissant de ce lot, la vente sera réalisée pour une superficie moindre que celle qui avait été mentionnée lors de la cession initiale.

De plus, Monsieur le Président informe le conseil que concernant le lot n°2 d’une superficie de 674 m², une cession avait été passée avec l’entreprise CDX Peinture/Marennes. Or, Monsieur Christophe DEFOIX ne donnera pas suite à l’acquisition de ce terrain, du fait de la vente de son entreprise. De plus, le nouvel acquéreur ne souhaite pas donné suite au contrat de réservation du terrain, précédemment signé. De ce fait, ce lot a été, à nouveau, proposé à la commercialisation. L’entreprise la Sellerie du Littoral, représentée par Monsieur Christophe ESCLAVARD a confirmé son intention de l’acquérir et de signer un contrat de réservation avec la communauté de communes.

Monsieur GUIGNET ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- avis favorable des membres de la commission développement économique du 14 mars 2018,
- suite à l’exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- d’approuver la vente de la parcelle n°2, d’une superficie de 674 m² auprès de la Sellerie du Littoral pour un montant de cession arrêté à 45 euros H.T le m²,
- d’autoriser le Président à signer l’acte de vente et les documents en relation avec cette opération,
- de mandater une étude notariale pour la rédaction des actes et les démarches subséquentes à ces opérations,
- d’inscrire au budget annexe de la Zone d’Activités Economique Fief de Feusse, les recettes et les dépenses relatives à cette opération foncière.

- de confirmer la cession des lots suivants, pour un montant de cession arrêté à 45 euros H.T le m², aux conditions figurant dans les contrats de réservation :
 - lot n°1 d’une superficie de 1 100 m², auprès de la SCI GEDITAL,
 - lot n°3 d’une superficie de 674 m², auprès de Monsieur Thierry LE BAIL,
 - lot n°5 d’une superficie de 1 935 m², auprès de Monsieur GUIGNET-MARCILLOUX Benoît Pierre.
- d’autoriser le Président à signer les actes de vente et les documents en relation avec ces opérations,
- de mandater une étude notariale pour la rédaction des actes et les démarches subséquentes à ces opérations,
- d’inscrire au budget annexe de la Zone d’Activités Economique Fief de Feusse, les recettes et les dépenses relatives à ces opérations foncières.

ADOPTE A L’UNANIMITE

Débats :

- Monsieur le Président informe le conseil sur les lots suivants :
 - le lot n°6, d’une superficie de 1 408 m², a fait l’objet d’une demande de réservation de terrain de la part d’une société spécialisée dans l’activité de stockage et de logistique,
 - le lot n°7, d’une superficie de 1 388 m², a fait l’objet d’une demande de réservation de terrain de la part d’un contractant général pour un projet de cellules artisanales.

ooOoo

7 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZONE D’ACTIVITES ECONOMIQUES LE RIVEAU – ACQUISITION D’UNE PARCELLE

Monsieur le Président indique que dans le cadre des travaux d’aménagement et d’extension de la Zone d’Activités Economiques Le Riveau, située sur la commune de Bourcefranc Le Chapus, il y a lieu d’acquérir une partie de la parcelle cadastrée AZ 364 d’une superficie totale de 3 698 m², propriété de l’imprimerie du large. En effet, une emprise de 14 m² est nécessaire à la réalisation d’un virage.

Aussi, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de faire cette acquisition au prix de 50 euros H.T le m², prix de cession de la parcelle lors de sa vente en 2013.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- avis favorable des membres de la commission développement économique du 14 mars 2018,
- suite à l’exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de procéder à l’acquisition de la parcelle cadastrée AZ 364 pour partie, auprès de l’imprimerie du large pour une superficie de 14 m² et un montant d’acquisition fixé à 50,00 € H.T le m²,
- d’inscrire les dépenses et tous les frais afférents à cette acquisition, au budget annexe de la zone d’activités économiques « Le Riveau », de l’année 2018,
- de mandater une étude notariale pour la rédaction de l’acte de vente et de tout autre document nécessaire à la finalisation de cette opération,
- d’autoriser le Président à effectuer toutes les démarches relatives à ces opérations et à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTE A L’UNANIMITE

Débats :

- Monsieur SLEGR demande si la CDC rédige toujours des actes administratifs.

- Monsieur le Président répond que la CDC ne dispose plus de service compétent pour la rédaction de ces actes. C’est pourquoi, l’ensemble des actes passent maintenant auprès des notaires.

ooOoo

8 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZONE D’ACTIVITES ECONOMIQUES LE RIVEAU – CESSION DE TERRAINS

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires que trois lots de la zone d’activités économiques Le Riveau, située sur la commune de Bourcefranc Le Chapus dont les contrats de réservation de terrain avaient été signés en 2018, peuvent faire l’objet de cessions pour le développement des activités des entreprises suivantes :

- lot n°A, d’une superficie de 2 008 m² auprès de la SCI DE LA PLATEFORME,
- lot n°B, d’une superficie de 1 521 m² auprès de Monsieur DOUCET,
- lot n°C, d’une superficie de 1 556 m² auprès de Monsieur DUBOURG.

Monsieur le Président ajoute que la vente de ces parcelles auprès de ces acquéreurs est réalisée pour un montant de cession de 50 euros H.T le m².

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- avis favorable des membres de la commission développement économique du 14 mars 2018,
- suite à l’exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de confirmer la cession des lots suivants, pour un montant de cession arrêté à 50 euros H.T le m², aux conditions figurant dans les contrats de réservation :
 - lot n°A, d'une superficie de 2 008 m² auprès de la SCI DE LA PLATEFORME,
 - lot n°B, d'une superficie de 1 521 m² auprès de Monsieur DOUCET,
 - lot n°C, d'une superficie de 1 556 m² auprès de Monsieur DUBOURG.
- d'autoriser le Président à signer les actes de vente et les documents en relation avec ces opérations,
- de mandater une étude notariale pour la rédaction des actes et les démarches subséquentes à ces opérations,
- d'inscrire au budget annexe de la Zone d'Activités Economique Le Riveau, les recettes et les dépenses relatives à ces opérations foncières.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

ooOoo

9 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LES JUSTICES – FIXATION DU PRIX DE CESSION

Monsieur le Président rappelle que l'aménagement de la zone d'activités économiques Les Justices, située sur la commune du Gua doit répondre à la demande croissante d'implantations des entreprises sur le territoire Bassin de Marennes. Cet aménagement est en cours et il est proposé au conseil, de fixer, d'ors et déjà, le prix de cession des parcelles qui seront mises à la vente, pour une superficie totale de 36 700 m².

C'est pourquoi, les services des domaines ont été sollicités pour fournir une valeur vénale des parcelles une fois les travaux réalisés. Au regard du marché immobilier, la valeur vénale des lots à céder a été estimée entre 30 euros H.T le m² et 50 euros H.T le m² par les services des domaines.

Monsieur le Président propose aux élus communautaires, compte tenu de la nécessité d'équilibrer financièrement l'opération d'aménagement de cette nouvelle zone, de fixer le principe d'un prix de cession des parcelles de la zone d'activités, en fonction de la situation géographique du lot, selon le modèle suivant (plan de composition annexé à la délibération) :

- 60 euros H.T le m² pour l'ilot 2 d'une superficie de 7 085 m² et l'ilot 3 d'une superficie de 2 465 m², situés en façade de la route départementale,
- 50 euros H.T le m² pour l'ilot 1 d'une superficie de 13 642 m² et l'ilot 4 pour partie, situés au centre de la zone,
- 40 euros H. le m² pour l'ilot 5 d'une superficie de 5 338 m² et l'ilot 4 pour partie, situés en arrière de zone.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu l'avis des domaines (réf : 2018-17185VO252-D-21-Z85) établi en date du 6 mars 2018,
- avis favorable des membres de la commission développement économique du 14 mars 2018,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- pour la zone d'activités économiques Les Justices, de fixer le prix de cession des terrains comme suit :
 - 60 euros H.T le m² pour l'ilot 2 d'une superficie de 7 085 m² et l'ilot 3 d'une superficie de 2 465 m², situés en façade de la route départementale,
 - 50 euros H.T le m² pour l'ilot 1 d'une superficie de 13 642 m² et l'ilot 4 pour partie, situés au centre de la zone,
 - 40 euros H. le m² pour l'ilot 5 d'une superficie de 5 338 m² et l'ilot 4 pour partie, situés en arrière de zone.
- que chaque cession de parcelle fera l'objet d'une délibération précisant la superficie cédée et le prix de vente correspondant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

ooOoo

10 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZONE D’ACTIVITES ECONOMIQUES LES JUSTICES – CESSIION DE TERRAINS

Monsieur le Président rappelle que selon le plan d’aménagement de la zone d’activités économiques Les Justices, située sur la commune du Gua, l’îlot 4 permet d’accueillir des activités de négoce avec une composante commerciale et artisanale.

La société STELY MATERIAUX représentée par Madame Stéphanie MARTEAU s’est portée acquéreur de ce lot, d’une superficie d’environ 7 150 m², pour lequel un permis de construire sera déposé. Sur cette parcelle, deux bâtiments seront construits, un faisant office de magasin et un bâtiment servant de lieu de stockage

Monsieur le Président indique que le prix de cession de ce lot a été arrêté à 44,75 euros H.T le m² compte tenu de sa situation en partie centre et arrière de zone. Le montant de la vente est ainsi estimé à près de 320 000 euros H.T. Monsieur le Président précise que le plan de bornage viendra confirmer la superficie, au moment de la rédaction du contrat de réservation de la parcelle.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu l’avis des domaines (réf : 2018-17185VO252-D-21-Z85) établi en date du 6 mars 2018,
- avis favorable des membres de la commission développement économique du 14 mars 2018,
- suite à l’exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- pour la zone d’activités économiques Les Justices, d’approuver la vente de l’îlot n°4 auprès la société STELY MATERIAUX pour un montant de cession à 44,75 euros H.T le m²,
- d’autoriser le Président à signer les actes de vente et les documents en relation avec cette opération,
- de mandater une étude notariale pour la rédaction des actes et les démarches subséquentes à cette opération,
- d’inscrire au budget annexe de la Zone d’Activités Economique Les Justices, les recettes et les dépenses relatives à cette opération foncière.

ADOpte A L’UNANIMITE

Débats :

- Monsieur le Président souligne que les questions relatives au développement économique ont été rapidement adoptées. Mais il tient à faire remarquer que ces questions ont été traitées durant plusieurs heures par les services et les porteurs de projets.

- Monsieur BROUHARD ajoute que ce dossier qui paraissait épineux, a abouti et il remercie à ce titre la CDC et le travail réalisé.

ooOoo

DEPART DE MONSIEUR VALLET

Présidence déléguée à Monsieur Jean-Marie PETIT

ooOoo

11 – REGIES DE RECETTES DES LOCAUX JEUNES ET DE L’ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS LE CHATEAU DES ENFANTS – SUPPRESSION DES REGIES

Monsieur PETIT indique que suite au transfert de la compétence « enfance jeunesse & action sociale » au Centre Intercommunal d’Action Sociale, les locaux jeunes et l’accueil de loisirs « le château des enfants » sont maintenant gérés par cette structure.

Aussi, il y a lieu de supprimer les régies de recettes et d’avances qui avaient été constituées pour permettre l’encaisse des cotisations et le paiement de certaines dépenses directement par les agents. De plus, de nouvelles régies ont été mises en place au sein CIAS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de supprimer les régies des recettes et d'avances relatives au fonctionnement des locaux jeunes et de l'accueil collectif de mineurs « le château des enfants »,
- de supprimer les encaisses, les avances et les fonds de caisse pour chacune de ces régies.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ooOoo

12 – PERSONNEL – OUVERTURE DE POSTE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'ouvrir un poste de rédacteur territorial suite à la réussite au concours d'un agent.

Le tableau des effectifs concernant les services de la communauté de communes pour sa composante « administrative » restera inchangé puisque deux postes de rédacteurs sont déjà prévus budgétairement.

SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

| Grade | Catégorie | Effectif budgétaire | Effectif pourvu | Personnel temps non complet |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------|-----------------|-----------------------------|
| Filière administrative | | 12 | 8 | |
| Directeur Général des Services | A | 1 | 1 | |
| Attaché hors classe - Détachement | A | 1 | 0 | |
| Attaché | A | 2 | 2 | |
| Rédacteur | B | 2 | 0 | |
| Rédacteur principal 1 ^{ère} classe | B | 1 | 1 | |
| Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | C | 3 | 3 | |
| Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe dont 1 en détachement | C | 2 | 1 | |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le tableau des effectifs présenté en séance et de maintenir l'ouverture d'un poste de rédacteur suite à la réussite au concours d'un agent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Débats :

- Monsieur BARREAU indique que la collectivité avait déposé, à plusieurs reprises un dossier de promotion interne pour cet agent mais compte tenu du système de quota, l'avancement de grade n'avait jamais été possible. Aussi, cette employée a passé le concours de rédacteur.

ooOoo

13 – COMPLEXE SPORTIF COMMUNAUTAIRE – MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION POUR L'OCCUPATION DES LOCAUX

Monsieur le Président indique que quelques demandes d'occupation du complexe sportif communautaire (dojo et stade d'athlétisme) sont parvenues à la communauté de communes. Celles-ci émanent de clubs sportifs, de la ligue d'athlétisme Nouvelle Aquitaine mais également d'une structure privée.

Compte tenu des dépenses supplémentaires occasionnées par l'occupation des lieux en termes d'entretien, de frais de chauffage, d'électricité et d'eau, Monsieur le Président propose aux conseillers de mettre en place une tarification pour la location de cet équipement.

Les membres de la commission sport, culture, loisirs et vie associative ont établi les tarifs de location suivants :

| | | |
|--------------------------|------------------|-------------------|
| dojo ou stade athlétisme | de 1 à 4 jours | de 5 à 7 jours |
| | 100 euros / jour | 550 euros/semaine |

La location correspond à la mise à disposition de l'équipement sportif (dojo ou stade, vestiaires et sanitaires), du hall d'entrée, du club house, de l'infirmerie et du local gardien. Une caution du même montant sera demandée en fonction de la durée de location.

Monsieur le Président ajoute que toute location fera l'objet d'une convention de mise à disposition de l'équipement et sera signée avec l'occupant occasionnel.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu l'avis favorable de la commission sport, culture, loisirs et vie associative, du 13 mars 2018.
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- pour le complexe sportif communautaire situé rue du Fief de Feusse à Marennes, de fixer :

* les tarifs de location comme suit :

| | | |
|--------------------------|------------------|-------------------|
| dojo ou stade athlétisme | de 1 à 4 jours | de 5 à 7 jours |
| | 100 euros / jour | 550 euros/semaine |

* les montants de caution comme suit :

| | | |
|--------------------------|------------------|-------------------|
| dojo ou stade athlétisme | de 1 à 4 jours | de 5 à 7 jours |
| | 100 euros / jour | 550 euros/semaine |

- d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition du complexe sportif communautaire avec les occupants temporaires,
- d'inscrire les recettes au budget général de la communauté de communes.

ADOpte A L'UNANIMITE

ooOoo

14 – COMPETENCE « EAU ET ASSAINISSEMENT » - DESIGNATION DE CONSEILLERS AUPRES DU SYNDICAT DES EAUX

Monsieur le Président indique que suite à la prise de compétence « eau et assainissement » en novembre 2017, la communauté de communes intervient en représentation/substitution des communes qui avaient délégué les compétences eau potable et assainissement collectif et non collectif au syndicat des eaux de la Charente-Maritime.

Aussi, il y a lieu de désigner les représentants de la communauté de communes auprès de ce syndicat mixte, à savoir, 7 conseillers titulaires et 7 conseillers suppléants. Ces représentants peuvent être, aussi bien des conseillers communautaires que des conseillers municipaux.

Monsieur le Président propose de conserver les élus désignés par les communes afin de permettre une continuité dans la connaissance des dossiers.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner comme représentants de la communauté de commune du Bassin de Marennes auprès du syndicat des eaux de la Charente-Maritime, les élus suivants :

| | Titulaires | Suppléants |
|-----------------------|--------------------------|---------------------------|
| Marennes | M. Philippe Moinet | M. Mickaël Vallet |
| Bourcefranc Le Chapus | M. Serge Renaud | M. Raymond Herisson |
| Hiers Brouage | Mme Martine Cousin | Mme Monique Charrier |
| Le Gua | M. Stéphane Delage | M. Jacky Boyard |
| Nieulle sur Seudre | M. Jean-François Lagarde | M. Michel Manceau |
| Saint Just Luzac | M. Jean-Pierre Manceau | Mme G. Begu le Rocheleuil |
| Saint Sornin | M. Claude Gaudin | M. Joël Papineau |

ADOPTE A L'UNANIMITE

ooOoo

15 – GARANTIE RELATIVE A LA FLOTTE AUTOMOBILE – AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes vient de fait l'acquisition d'un broyeur de déchets verts. Aussi, il y a lieu d'assurer ce nouvel équipement. En fait, ce broyeur est considéré, d'une part comme un matériel roulant mais il doit également, d'autre part, bénéficier d'une garantie « bris de machine » pour répondre à tout incident lors de son utilisation.

A ce titre, Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de passer un contrat avec le cabinet Albingia. Ce dernier a remis une proposition de garantie dont le montant annuel de la prime s'élève à 370 euros. Le courtier Breteuil Assurances, titulaire du marché relatif à la flotte automobile n'est pas en mesure d'assurer cette prestation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de contracter auprès de cabinet Albingia (59777 Euralille) un contrat d'assurances pour garantir le broyeur déchets verts, pour un montant de prime annuelle de 370 euros TTC,
- d'autoriser le Président à signer le document,
- d'inscrire la dépense au budget de la régie des déchets du Bassin de Marennes, de l'année 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ooOoo

18 – REGIE DES DECHETS DU BASSIN DE MARENNES – RECUPERATION DES PRODUITS ISSUS DE LA DECHETTERIE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION OCEAN

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de passer une convention avec l'association Océan pour permettre à cette structure d'accompagner la communauté de communes dans la réduction des déchets sur le site de la déchetterie du Bournet. En effet, cette association serait chargée de détourner de l'enfouissement et de l'incinération des produits pouvant être récupérés. Pour se faire, les agents de la déchetterie et les agents de réemploi travailleront de manière complémentaire et conjointe.

Monsieur le Président précise que cette convention est établie pour la période allant du 1^{er} avril au 31 décembre 2018. Elle mentionne, entre autre, la mise disposition d'un agent de réemploi sur la période du 3 avril au 29 septembre, pour une durée hebdomadaire de 24 heures et un coût global de 6 864 euros.

Monsieur le Président demande donc au conseil de se prononcer sur cette question.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- considérant la proposition de convention établie par l'association OCEAN,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- dans le cadre du partenariat établi avec l'association OCEAN, de retenir la proposition de convention portant sur la récupération de produits issus de la déchetterie et sur la mise à disposition de personnel,
- d'autoriser le Président à signer ce document,
- d'inscrire la dépense d'un montant de 6 864 euros, au budget de l'année 2018 du budget de la régie des déchets.

ADOpte A L'UNANIMITE

Débats :

- Monsieur GUIGNET indique que le partenariat avec l'association OCEAN dure depuis 2 ans. Il permet d'éviter l'augmentation des tonnages de tout venant (60 tonnes) en recyclant des produits dès leur dépôt en déchetterie.

ooOoo

19 – INFORMATIONS AU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Dans le cadre des travaux d'extension et de requalification de la zone d'activités Les Justices sur la commune du Gua, Monsieur le Président a décidé de confier au cabinet Sitéa Conseil (17139 Dompierre sur mer) une mission de bornage et de division du parcellaire nécessaire à la réalisation des plans de vente, pour un montant de prestations de 7 600 euros H.T. Cette dépense sera inscrite au budget annexe de la zone d'activités économiques Les Justices, de l'année 2018.

ooOoo

20 – QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

ooOoo

21 – INFORMATIONS GENERALES

Sans objet.

ooOoo

Affichage le 12 avril 2018

Fait les jours, mois et an que dessus,

Les membres de la Communes
de communes,

Le président
Mickaël VALLET